

Ce qui nous a frappé particulièrement dans ces requêtes, comme dans les entrevues que nous avons eues avec quelques-uns d'entre vous c'est l'amour, la vénération que vous avez pour votre auguste patronne, et la piété dont vous entourez tous l'image antique qui vous rappelle sa puissance et sa bonté. Nous ne pouvons que vous féliciter de ces nobles sentiments.

La question est de savoir où ce tableau devra être conservée et exposé : sera-ce dans l'église paroissiale, ou bien dans la petite chapelle où il était jusqu'en ces derniers temps ? Il y a parmi vous divergence d'opinions et de désirs, et vous vous êtes adressés à votre premier pasteur, vous engageant, avec un esprit de foi qui vous honore, à vous soumettre entièrement à sa décision. Cette décision, nos très chers frères, la voici :

1 — La chapelle actuelle de votre village a été construite du consentement de tous les paroissiens, pour remplacer l'ancienne, et dans le but exprès d'y conserver le précieux tableau de sainte Anne. Le procès verbal de l'assemblée des maguilliers, anciens et nouveaux, et des francs-tenanciers de Varennes, tenue le 2 mars 1862, en fait foi. Cette chapelle est donc comme un *ex-voto* de la piété et de la reconnaissance de toute la paroisse. En enlever maintenant le tableau serait aller contre des intentions clairement exprimées et que la justice nous oblige de respecter. Nous décrétons donc par les présentes, que le tableau de la bonne sainte Anne sera transféré à la chapelle et qu'il y sera déposé à la place qui lui convient, pour y être vénéré.

2 — Mais désireux de faire rendre un culte plus solennel à votre glorieuse patronne pendant le mois que la piété catholique lui a dédié, nous voulons que son tableau soit transporté à votre église paroissiale le dernier jour de juin, en procession, et avec toute la pompe religieuse possible. Il y restera exposé tout le mois de juillet dans le sanctuaire, à l'endroit que M. le curé jugera le plus convenable. Nous serons heureux de voir s'organiser des pèlerinages, soit de la paroisse, soit des paroisses étrangères, pour implorer la protection de celle à qui notre pays est redevable de tant de bienfaits. Vous le comprenez, nos très chers frères, ces pèlerinages et les autres démonstrations pieuses se feront dans votre belle et vaste église avec un clat qu'ils ne sauraient avoir ailleurs. Le mois de juillet terminé, c'est-à-dire le premier d'août, le tableau sera reporté, encore processionnellement, à la petite chapelle où votre grande confiance en sainte Anne